



mrp

Différences

N°309
Avril / mai / juin 2019

Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples



INTERNATIONAL

Rwanda 25 ans
après le génocide
P. 3



DOSSIER

Le MRAP,
les enfants, les jeunes
P. 6



COMITÉS LOCAUX

Les comités locaux
en action
P. 14



HOMMAGE

Hommage de la présidence
du MRAP, à Eliane Palant
P. 22

3 INTERNATIONAL

- » Rwanda 25 ans après le génocide
- » Jacky Hortaux co-animateur du collectif français «libérons Mumia»

6 ACTUALITÉS

- » Le MRAP a 70 ans

7 DOSSIER

- » Le droit et l'enfant
- » Un enfant étranger est toujours un enfant
- » Libérer tous les enfants emprisonnés en Israël !
- » Le MRAP et l'éducation à la citoyenneté

14 COMITÉS LOCAUX

- » Voyage en citoyenneté
- » Camp d'internement de Rennes
- » Semaines d'éducation
- » Jeu de rôles à Paris
- » Place du parcours migratoire
- » Voyage en citoyenneté

17 FOCUS SUR...

- » Le MRAP des Landes

20 ACTUALITÉ

- » Pogroms contre des roms en île de France
- » Histoires d'enfants volés

22 PORTRAIT

- » L'hommage de la présidence du mrap, à Eliane Palant

« Différences » / Abonnement annuel : 24 € // 43, bd de Magenta - 75010 PARIS // Tél. : 01 53 38 99 99 - Fax : 01 40 40 90 98 // Directeur de la publication : Pierre Mairat // Rédaction : Charles Louvard // Assistants de rédaction : M.G. Guesdon // Trésorière : Marie-Annick Butez // Conception des flyers et de l'affiche « 70ans » : Philippe Maintigneux // Conception du dossier « 70 ans » : Charles Louvard avec la collaboration de Michèle Fougeron, Renée Le Mignot, Pierre Krauss, Maud Petit, Henri Pouillot, Jean-François Quantin. // gestion des abonnements : Isabel Dos Martires // Conception/Impression : Marnat - Tél. : 01 47 40 33 10 // Dépôt légal : Juillet 2007

ÉDITORIAL

*Co-Présidents



J.F. QUANTIN*



R. LE MIGNOT*



P. MAIRAT*

LE MRAP a 70 ANS : Après la fête, le combat continue !

Le 11 mai, à Paris, le MRAP a fêté les 70 ans de sa fondation. Près de 800 personnes ont participé à cet événement. De nombreuses personnalités ont manifesté leur présence au côté des combats du MRAP. Celui-ci a publié à cette occasion la composition d'un comité d'honneur de 39 personnes.

Le MRAP a rappelé ses combats passés et actuels, son histoire, son attachement à la notion d'universalisme, la place de la question des migrations et aussi le sens qu'a pour lui l'amitié entre les peuples. La diffusion d'un message audio original de Mumia Abu Jamal fut un moment d'émotion. Un nouveau livre vient aussi retracer et éclairer ce que furent ces 70 ans de combats du MRAP. Un récital du chanteur Serge Utgé-Royo et un spectacle de la Compagnie Jolie Môme conclurent de façon festive cette journée.

Cet événement doit être l'occasion de confirmer l'engagement du MRAP de continuer sans relâche son combat pour un avenir fraternel de l'humanité. La volonté de tous ses militants est confortée, de faire vivre leurs comités locaux et de convaincre de nouveaux militants de les rejoindre.

Le MRAP situe son combat dans le cadre des droits humains. Le rejet de l'autre ou la haine répandent le malheur sur les hommes et les femmes. Mais aussi sur les enfants, victimes à plusieurs titres de violences diverses et spécifiques. L'Europe voit arriver, parmi les migrants, de nombreux jeunes qui ont vécu la même errance douloureuse, parfois mortelle, que les adultes. L'accueil que nos Etats leur réservent est indigne. Le racisme et les discriminations qui pèsent sur certaines populations empêchent que leurs enfants se construisent dans une citoyenneté heureuse. Dans le monde, des enfants sont pris dans la tourmente des conflits, des guerres et des massacres. Un enfant de moins de 5 ans meurt de faim toutes les 11 secondes alors que 5% des dépenses militaires mondiales pendant 10 ans permettraient d'éradiquer la faim, l'analphabétisme, et permettraient l'accès de tous à l'eau potable.

Le MRAP a voulu consacrer un dossier à cette question parfois sous-estimée. Il s'associera au 30^e anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, la précieuse CIDE, le 20 novembre 2019. ●

Dernière minute

Le MRAP s'est réjoui à l'annonce de la décision de justice d'ouvrir une information judiciaire sur l'implication des services de renseignements turcs (MIT) dans le triple assassinat des trois jeunes femmes kurdes, Sakine Cansiz, Fidan Dogan (Rojbin) et Leyla Saylemez, commis à Paris le 9 janvier 2013.

« C'est historique, c'est la fin de l'impunité pour les assassinats politiques en France commandités depuis l'étranger » a déclaré Antoine Comte, l'un des avocats des parties civiles à l'annonce de cette décision. Rappelons que l'instruction précédente avait été limitée à la personne d'Omer Güney et l'action s'était éteinte suite à son décès en prison. Pourtant la justice avait reconnu « l'implication des services secrets

turcs ». L'ambassadeur de Turquie en France était directeur adjoint du MIT en 2013, en charge du « renseignement extérieur ». Le MRAP dans un communiqué du 10 janvier 2013 déclarait « il ne peut faire aucun doute qu'il s'agisse d'un assassinat politique commis à Paris » et n'a cessé depuis de réclamer « vérité et justice ». Nils Andersson, membre du comité d'honneur du MRAP, qui a livré de nombreux combats pour dénoncer les assassinats politiques a déclaré « Nous espérons que cette décision de justice mettra fin à la triste série d'assassinats politiques impunis commis sur notre sol (Medhi Ben Barka, Dulcie September, Ali Mécili, Henri Curiel...) »



RWANDA 25 ANS APRÈS LE GÉNOCIDE

Un quart de siècle : le génocide du Rwanda a commencé il y a 25 ans. Sur une période de cent jours, du 07 avril 1994 jusqu'à début juillet de la même année, entre 800 000 et un million d'êtres humains ont été assassinés.

A la machette, dans un « travail » (comme l'ont nommé les tueurs) manuel sanglant ; ou encore lors de tueries collectives, souvent dans des églises où hommes, femmes et enfants avaient trouvé refuge, attaqués au fusil et à la grenade. Le MRAP a participé, dès le printemps 1994, aux manifestations qui se tenaient à Paris pour alerter l'opinion publique nationale et internationale à ce sujet.

Les victimes appartenaient majoritairement au groupe des Tutsis – qui constituait 15 % de la population globale du Rwanda, et dont l'imaginaire colonial allemand puis belge, et ensuite le nationalisme hutu d'après l'indépendance avaient voulu faire une prétendue « race ». Mais des milliers de Hutus, membres du groupe de population majoritaire (85 %) et opposés à la politique du régime génocidaire, ont également été assassinés par les milices des tueurs. C'est la prise de la capitale Kigali par le FPR (Front Patriotique Rwandais) de l'actuel président Paul Kagamé, opérant depuis l'Ouganda voisin, qui a mis fin au génocide, début juillet 1994.

La France officielle, elle, avait soutenu les autorités du régime planificateur puis exécuteur du génocide. Ses décideurs de l'époque avaient cru y trouver leur avantage, dans un calcul géostratégique qui avait assimilé le soutien au

régime en place à un maintien de la zone d'influence française en Afrique, un soutien au FPR étant supposé favoriser l'extension d'une zone d'influence anglo-saxonne incluant l'Ouganda anglophone. Le cynisme « géopolitique » du président François Mitterrand, alors en exercice, et de son entourage a été bien résumé par Patrick de Saint-Exupéry, alors journaliste au Figaro, et auteur de L'inavouable : la France au Rwanda (Paris, Les Arènes, 2004), qui a rapporté cette phrase : « Dans ces pays-là, un génocide n'est pas trop important ». Le même président a dit aussi (Biarritz, 18ème sommet africain, novembre 1994) : « on ne peut pas demander non plus l'impossible à la communauté internationale, et encore moins à la France tant elle est seule, lorsque des chefs locaux décident délibérément de conduire une aventure à la pointe des baïonnettes ou de régler des comptes à coup de machettes. »

La France officielle – celle des milliardaires et des militaires – a pourtant beaucoup « fait », au Rwanda. A commencer par une présence militaire massive, commençant par une opération déclenchée le 1er octobre 1990 pour sauver le régime alors vacillant du président Juvénal Habyarimana contre une avancée du FPR. Des conseillers militaires français restèrent ensuite auprès

des Forces armées rwandaises (FAR). Puis au final, alors que le génocide se terminait puisque le FPR avançait sur la capitale Kigali et que le régime en place s'effondrait, la France officielle déclencha l'opération « Turquoise », à partir de la fin juin 1994.

« Opération Turquoise » ? C'est elle qui allait permettre aux membres des Forces Armées Rwandaises (FAR) impliqués dans le génocide et aux milices du Hutu Power, qui formaient l'ossature de l'appareil génocidaire, de fuir le pays et de se replier dans l'Est du Zaïre, devenu aujourd'hui la République Démocratique du Congo (RDC). Certes, beaucoup de civils hutu, craignant la « vengeance des Tutsis » les rejoignaient dans leur fuite, ce qui fit que des camps de réfugiés grossissaient dans l'Est du Zaïre/Congo et que l'armée française disposait ainsi d'un prétexte « humanitaire » pour bien vendre son opération. Mais en réalité, il avait été discuté autour du président François Mitterrand de « reconquérir Kigali » militairement afin de remettre le régime génocidaire déchu en place, avant de se replier sur une opération pseudo-humanitaire.

Lorsque le Rwanda nouveau proposa aux civils hutu, non membres de l'appareil génocidaire, de rentrer, beaucoup répondirent à cet appel à partir de 1996. ●



Responsabilités françaises

Un crime planifié

Le génocide n'a pas été déclenché en un jour. Le journal *Le Monde* a résumé en ces termes une vidéo publiée le 15 mars 2019 présentant une enquête du journaliste David Servenay sur les flux financiers qui ont alimenté les génocidaires : « Les génocidaires hutu ont planifié leurs crimes au moins deux années à l'avance, profitant notamment de la complicité de banques françaises ». Elle pointe notamment un financement par des crédits accordés par la BNP-Paribas.

Un négationnisme d'Etat a longtemps entouré, en France, la vision du génocide commis au Rwanda. Des décideurs officiels ont longtemps, surtout pendant la première décennie (de 1994 à 2004), réfuté toute responsabilité du pays en prétendant que la cause du génocide était l'assassinat du président Habyarimana, dont l'avion avait été abattu le 6 avril 1994. Cet attentat, dont tous les détails n'ont pas été éclaircis sur le plan criminologique, aurait été commis par le FPR, mouvement rebelle fondé par des Tutsi, et les Hutu se seraient « vengés ». Une argumentation qui ne tient pas. Le génocide a bien été prémédité et planifié. Des listes de personnes à assassiner préparées longtemps à l'avance ont été sorties dès le 07 avril 1994 au petit matin. Surtout, même après la mort du président Juvénal Habyarimana, un gouvernement était encore en place, celui de la Première ministre Agathe Uwilingiyimana.

La Première ministre, opposée aux plans des génocidaires, a été assassinée par les milices des tueurs dans la journée du 7 avril 1994. C'est donc un véritable putsch qui a été mené par les courants les plus extrémistes

du « Hutu Power », mouvement raciste qui avait grandi à l'intérieur du régime Habyarimana. Il est fort probable que ces mêmes courants les plus extrémistes se soient finalement « débarrassés » du président Habyarimana, pour déclencher leurs actions meurtrières. Une thèse qui a d'ailleurs été confortée par une analyse de la DGSE française, écrite en septembre 1994 et attribuant la responsabilité de l'attentat aux extrémistes hutu, dévoilée le 6 février 2019 par Médiapart et Radio France. Elle contredisait, dès le début, la thèse officielle alors propagée par les autorités françaises.

Suite à l'assassinat de la Première ministre, les extrémistes hutu planificateurs du génocide – notamment autour du sinistre colonel Théoneste Bagosora, condamné en 2008 par le Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) pour crimes contre l'Humanité – ont formé un « gouvernement intérimaire rwandais », le GIR. Ce GIR a été formé, dans les jours suivants jusqu'au 10 avril 1994, dans les locaux de l'ambassade de France à Kigali. Des représentants du GIR allaient séjourner, à la mi-mai 1994, à Paris pour négocier sur des achats d'armes, en plein embargo international sur les armes destinées au Rwanda.

Agathe Habyarimana, la veuve de Juvénal Habyarimana, plus liée aux extrémistes du régime qui se méfiaient de son mari, jouait aussi un rôle important. Sa demande d'asile en France a été rejetée par l'OFPR et la Cour Nationale du Droit d'Asile sur le fondement de l'article 1A de la Convention de Genève – pour participation à un crime contre l'Humanité –, mais à la différence de tant d'autres déboutés du droit d'asile qui n'ont commis aucun crime, elle a pu se maintenir sur le territoire français sans problème.

La responsabilité de certains décideurs politiques français dans le génocide au Rwanda est écrasante. Elle a été récemment abordée dans la sphère politique lorsque Raphaël Glucksmann, bien qu'investi tête de liste du Parti socialiste aux élections européennes du 26 mai 2019, a tenu à la mi-mai des propos rappelant le rôle négatif – le mot est faible – de François Mitterrand au moment du génocide au Rwanda. Cela a suscité les cris d'orfraie de certains anciens ministres portant l'étiquette socialiste, certes, mais n'a fait que rappeler une vérité historique

Même si les successeurs des dirigeants français de l'époque prennent aujourd'hui – de fait – des distances avec leur bilan, des historiens, dont le spécialiste français Stéphane Audoin-Rouzeau, ont été écartés de la future commission chargée d'analyser le rôle de la France à partir des archives. La raison d'Etat devra-t-elle toujours l'emporter sur la recherche de la vérité historique?

Des militaires français, s'estimant instrumentalisés par les décideurs politiques de l'époque, commencent à leur tour à évoquer le sujet. Ainsi le général Jean Varret, aujourd'hui âgé de 84 ans, s'est-il exprimé en mars 2019 sur Médiapart. Il relate que le chef d'état-major de la gendarmerie rwandaise, Pierre-Célestine Rwagafilita, lui avait confié fin 1990: « Je vous demande ces armes car je vais participer avec l'armée à la liquidation du problème. Le problème, il est très simple: les Tutsis ne sont pas très nombreux, on va les liquider ». Le général Varret indique avoir averti les plus hautes autorités politiques et militaires françaises de l'époque: « Mes avertissements n'ont pas été pris en compte ».

Aujourd'hui, alors que des tensions politiques existent au Burundi, voisin du Rwanda – un nationalisme hutu dirigé contre des Tutsis étant, là encore, encouragé et instrumentalisé par un régime en place –, mais aussi en Ouganda, au risque d'enflammer la région, il est temps que le monde entier tire les leçons du crime commis il y a un quart de siècle. ●

Bernard Schmid, avocat, C.I. Paris 19-20

JACKY HORTAUX

CO-ANIMATEUR DU COLLECTIF FRANÇAIS «LIBERONS MUMIA»

a accordé un entretien à Différences.



Différences : Depuis quand t'es tu engagé dans le soutien à Mumia ?

Jacky Hortaux : Répondant à l'appel d'une vingtaine d'organisations, dont le MRAP faisait partie, j'ai participé à la première grande manifestation organisée à Paris en 1995 pour protester contre son exécution programmée. Face à l'ampleur de la mobilisation internationale, les autorités américaines renoncèrent à commettre l'acte irréparable. Ce qui ne les empêcha pas quatre ans plus tard de prononcer une nouvelle ordonnance d'exécution. J'ai aussi participé, avec mon épouse, à une imposante délégation française de plus d'une soixantaine de militants de défense des droits humains qui s'est rendue à Philadelphie pour manifester aux côtés de plusieurs dizaines de milliers d'américains contre la peine de mort et exiger un nouveau procès. Ce « voyage » restera un moment d'émotion extraordinaire de solidarité internationale, et ce du début à la fin de

cet aller-retour éclair de trois jours. D'autant que quelques semaines plus tard, le gouverneur de Pennsylvanie leva l'ordre de mise à mort.

D : Quel est l'état du soutien à Mumia aux États-Unis et dans le monde ?

J. H. : Aux États-Unis, ses soutiens n'ont jamais baissé la garde comme en témoignent les mobilisations victorieuses pour empêcher son exécution, le sortir du couloir de la mort, faire condamner l'administration pénitentiaire à lui donner accès au traitement contre son hépatite. Et aujourd'hui, sans ce soutien et celui de la mobilisation internationale, il n'aurait pas obtenu le droit de faire appel de sa condamnation, ce qui pourrait ouvrir enfin la voie à la révision de son procès. Qui aurait cru que ce combat aurait permis de sauver cet homme et de rendre possible sa libération dans ce pays où les hommes, les femmes et les enfants ne sont toujours pas égaux eu égard à la couleur de leur peau ?

D : Quelles sont les chances pour Mumia d'avoir enfin un procès équitable ?

J. H. - L'espoir est sérieux. La bataille judiciaire de ces deux dernières années a ouvert la voie à une réflexion qui dépasse l'affaire Mumia elle-même. Le juge d'État Leon Tucker, qui a donné le feu vert à l'appel en cours, a bien situé les enjeux de sa décision en lançant un défi à la justice de Pennsylvanie : ou elle accepte de reconnaître ses erreurs en donnant à

Mumia la chance de défendre son innocence par la révision de son procès ou elle refuse en prenant le risque de réduire plus encore la crédibilité de ses décisions. Dans ce dernier cas de figure, elle serait par ailleurs en contradiction avec la nouvelle jurisprudence de la Cour suprême des États-Unis qui interdit désormais à un magistrat d'être impliqué dans un recours où il a déjà été « acteur » de la condamnation. Ce qui fut le cas pour Mumia, comme pour d'autres condamnés en Pennsylvanie, tous victimes du même magistrat. Ce qui justifie selon le juge Leon Tucker le droit d'appel qu'il lui a accordé.

D : Tu as rencontré Mumia régulièrement, dans quel état physique et moral est-il ?

J. H. - Il est en meilleure santé mais les dégâts collatéraux de la maladie sont toujours très préoccupants. D'autant que la prison ne lui donne pas tous les moyens d'un suivi sérieux et régulier. Du côté moral, en dehors de la période douloureuse de son hépatite qui l'avait plongé dans un coma diabétique, il est toujours resté moralement solide et déterminé. D'abord pour les autres, les prisonniers, sa famille et ses amis. Sa force morale est concentrée à la réflexion et à l'écriture, le moyen pour lui de poursuivre son travail de journaliste en communiquant. En attestent la dizaine de livres écrits en prison et les messages diffusés régulièrement sur les ondes de Prison Radio (la radio qui donne la parole aux prisonniers et à leurs familles). ●

Victoire pour Mumia Abu Jamal

Le Procureur de Philadelphie, Larry Krasner, a renoncé à faire appel de la décision du juge Leon Tucker qui ouvrait le droit à Mumia Abu-Jamal de faire appel de sa condamnation et de prouver son innocence.

Le MRAP qui, depuis plus de 30 ans, se bat pour que Mumia Abu Jamal, condamné à l'issue d'un procès raciste, ait droit à un nouveau procès, se réjouit de cette décision due sans aucun doute à la mobilisation internationale.

LE MRAP A 70 ANS : APRÈS L'INDÈNIABLE SUCCÈS DE LA FÊTE LE COMBAT CONTINUE !

Le MRAP se félicite du succès de la journée organisée à l'occasion de son 70ème anniversaire qui a réuni plus de 800 personnes. Elle a permis au cours de tables rondes de grande qualité de rappeler les valeurs qu'a portées le MRAP au cours de ces 70 années. Le MRAP remercie chaleureusement tous les intervenants ainsi que Aline Paillier, modératrice
Le MRAP remercie M. François Vauquelin, maire du 11ème arrondissement de nous avoir accueilli salle Olympe de Gouge.
Un grand merci enfin aux artistes ayant donné un caractère festif à cet anniversaire ainsi qu'au groupe de danseurs kurdes qui a animé les intermèdes.
Enfin, le MRAP remercie les militant.e.s et les salarié.e.s qui ont permis le succès de cette journée. ●



PRÉSENTATION

Dossier coordonné par Michèle Fougeron avec la participation de Evelyne Verlaque, Catherine Le Mauff, Aline Poupel, Yves Loriette, Jawad Bouadjadja, Sophia Touloudi, Frédéric Dos Santos, Jean Paul Le Marec.

Les dessins illustrant le dossier sont issus d'un concours de dessin organisé en milieu scolaire par le Comité local de Toulouse

Fondé au lendemain de la seconde guerre mondiale, le MRAP n'a jamais oublié que protéger et cacher des enfants juifs fut un authentique acte de résistance au nazisme, ni que les enfants peuvent être victimes de racisme et voir ainsi bafouer leurs droits les plus élémentaires.

Le respect des droits des enfants, leur protection a donc été dès l'origine une des missions que s'est fixée le MRAP et la ratification quasi unanime de la Convention internationale des droits de l'enfant n'a hélas ! pas rendu caduque cette préoccupation, en France comme dans les pays en conflit : ici et ailleurs, le MRAP se doit de protester, de dénoncer, d'agir pour soutenir leurs droits fondamentaux.

Un principe d'égalité pas toujours respecté.

En France, des recherches et enquêtes ont montré que le principe d'égalité affirmé dans la Constitution n'est pas toujours respecté dans les pratiques : insidieusement, des discriminations systémiques viennent perturber ce bel idéal pour les enfants comme pour les adultes. Ainsi on recense des enfants vivant avec leur famille sous le seuil de pauvreté, voire laissés à la rue. Les statistiques montrent que les établissements scolaires dans les banlieues pauvres souffrent de plus d'absences non remplacées d'enseignants et autres personnels. Les orientations proposées y sont également moins variées. Les jeunes dont les parents ont migré



y subissent souvent une double, voire triple, discrimination.

On s'appuie parfois sur la réglementation même pour exclure : les enfants pratiquant le Voyage avec leurs parents ne sont pas toujours les bienvenus dans les écoles, car on met en doute leur résidence sur la commune ; ils subissent parfois des retards d'inscription qui peuvent aboutir à une scolarisation intermittente dans le cycle élémentaire et, au collège, au choix entre le CNED, peu adapté à leur mode de vie en caravane, et leur affectation dans des classes de relégation.

La situation administrative des parents ne devraient en rien déterminer les droits des enfants : l'accès à l'éducation ou aux soins en est pourtant parfois affecté.

Le gouvernement français a d'ailleurs été condamné dans ce domaine par les juridictions européennes et onusiennes.

L'action du MRAP

Les articles qui suivent montrent quelques exemples de situations où la mobilisation des militants du MRAP s'exerce en faveur d'enfants qui souffrent à des degrés divers de la négation de leurs droits.

Mouvement d'éducation populaire, le MRAP a aussi toujours porté une attention particulière à l'éducation des jeunes et à leur sensibilisation dès le plus jeune âge à l'égalité des êtres humains, contre la xénophobie, le racisme et les discriminations.

Ces 15 000 jeunes qu'il rencontre chaque année pour les sensibiliser sont l'avenir de notre démocratie : ce sera à eux de reprendre le flambeau de l'égalité entre tous les êtres humains et de en pratique le 3e principe énoncé dans la devise de la République française, pour une société plus juste et fraternelle. ●

Michèle Fougeron C.I. Paris Magenta

LE DROIT ET L'ENFANT

D'abord surtout envisagé à travers le prisme de la délinquance juvénile, le droit des mineurs a trouvé un appui fondamental grâce à plusieurs traités internationaux, dont le plus important est la Convention relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989.

Le droit des mineurs a permis d'appréhender l'enfant, non plus comme un objet de droit devant seulement être protégé, mais bel et bien comme une personne, sujet de droit. Aux termes de l'article 122-8 du Code pénal, « les mineurs capables de discernement sont pénalement responsables des crimes, délits ou contraventions dont ils ont été reconnus coupables, dans des conditions fixées par une loi particulière qui détermine les mesures de protection, d'assistance, de surveillance et d'éducation dont ils peuvent faire l'objet ». Cette loi essentielle, bien antérieure au code pénal actuel, est l'ordonnance du 2 février 1945, laquelle régit aujourd'hui encore - mais pour combien de temps ? - le traitement des mineurs délinquants en France, tant quant au fond que quant à la procédure.

Quasi-code pénal des mineurs, ce texte d'inspiration profondément humaniste a instauré au profit de ces derniers une politique criminelle adaptée et protectionniste. On se souvient de la formule célèbre de Jean Chazal, juge pionnier en la matière, pour exprimer l'esprit du texte : « Quand un enfant vole un vélo, ce n'est pas au vélo qu'il faut s'intéresser mais à l'enfant » (J. Chazal, *L'enfance délinquante*, PUF, coll. Que sais-je?, 1983). Le grand mérite de l'ordonnance de 1945 est d'être parvenue à apporter au défi de la délinquance juvénile une réponse équilibrée entre prévention, éducation et sanction, le mineur délinquant étant vu davantage comme un sujet à protéger qu'un individu à punir.

Hélas, l'ordonnance n'a pas échappé à la frénésie législative caractéristique des dernières décennies, le texte ayant subi une quarantaine de réformes depuis 1945. La dernière tentative en date, portée par l'actuelle garde des Sceaux Nicole Belloubet, ne peut que susciter la désap-

probation. Sur la forme, d'abord, puisqu'il a été annoncé que cette réforme se ferait par voie d'ordonnances. Or, la refonte de la justice des mineurs mérite et impose selon nous un débat démocratique impliquant tous les professionnels concernés. Sur le fond, ensuite, car tout porte à croire que ce projet aura pour conséquence de malmener la fonction protectrice de la justice des mineurs. Certes, l'ordonnance de 1945 est devenue complexe au fil du temps et pourrait être utilement simplifiée pour plus de lisibilité et de cohérence. Pour autant, il

est indispensable de réaffirmer les principes fondamentaux qui la sous-tendent, en redonnant sa primauté à l'éducation et en dotant la justice pénale des mineurs des moyens de son fonctionnement, afin d'inscrire la réforme dans une politique porteuse d'une véritable ambition pour les enfants. Comme la plupart des acteurs sociaux (juges, avocats, associations, universitaires, éducateurs de la PJJ, etc.), le MRAP est convaincu que l'objectif d'insertion doit être poursuivi.

Mais cet aspect répressif, bien qu'important, ne suffit pas à circonscrire la place particulière accordée à l'enfant par le droit français. Si le droit des mineurs est historiquement le produit d'une législation en premier lieu interne, il se définit désormais par l'origine supranationale de certaines de ses sources. Depuis trois décennies, l'enfant représente en effet un enjeu de premier ordre pour les organisations internationales. Il en a résulté la production de textes spécifiques, et tout particulièrement de traités, comme la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 20 novembre 1989. Celle-ci, sans être le pre-



mier texte international de protection des droits de l'enfant, constitue à l'évidence la principale source extra-nationale du droit des mineurs, tant elle a contribué à en étendre le domaine. Son objectif est de garantir à l'enfant, compte tenu de sa minorité, la jouissance de droits renforcés et spécifiques, en plus des droits humains universels. On notera que les Etats ont fait preuve de célérité dans la ratification du traité, la France figurant parmi les plus rapides. Ainsi, la CIDE a été ratifiée dans notre pays par la loi du 2 juillet 1990, entrant en vigueur dès le 6 septembre de la même année. Par cette ratification, le texte a acquis un caractère juridiquement contraignant, de sorte que les droits de l'enfant visés ne relèvent en rien d'une simple déclaration d'intention.

Du point de vue de son contenu, on peut dire, pour simplifier les choses, que la CIDE met en exergue deux sortes de droits. D'une part, les droits humains fondamentaux ayant vocation à s'appliquer à tous les individus, et a fortiori aux mineurs et, d'autre part, les droits propres aux enfants. S'agissant des droits universels, la CIDE reprend en grande partie les droits et libertés fondamentaux pro-

clamés par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 ou encore la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales. L'enfant, au même titre que l'adulte, jouit de droits inaliénables, tels que le droit à la vie privée, la liberté de conscience, d'expression ou d'association. En ce qui concerne les droits spécifiques aux mineurs, le traité insiste sur la nécessité de garantir à l'enfant une participation active à la vie sociale, tout en le protégeant dans des domaines aussi variés que le travail, la prostitution des enfants, les conflits armés ou la santé.

En pratique, l'impact de la Convention sur la législation et la réglementation française est indéniable, son influence s'exerçant tantôt directement, tantôt par voie indirecte. L'ordonnance n° 2000-49 du 15 juin 2000 est ainsi à l'origine de la nouvelle formulation de l'article L. 312-15 du Code de l'éducation, lequel dispose que l'enseignement d'éducation civique comporte « une formation aux valeurs de la République, à la connaissance et au respect des droits de l'enfant consacrés par la loi ou par un engagement inter-



national ». La loi du 8 janvier 1993, qui a introduit à l'article 388-1 du Code civil l'audition du mineur concerné par une procédure judiciaire, tire également son inspiration directe de l'article 12 de la Convention. Au demeurant, la primauté de « l'intérêt supérieur de l'enfant », notion consacrée par l'article 3-1 du traité,

est devenue un standard fondamental de notre droit, même si le MRAP déplore qu'il ne soit pas toujours appliqué dans toute sa rigueur par le gouvernement français comme par de nombreux gouvernements étrangers. ●

Frédéric Dos Santos, juriste du MRAP

UN ENFANT ÉTRANGER EST TOUJOURS UN ENFANT

(A propos des mineurs non accompagnés)

Un mineur étranger est considéré comme non accompagné lorsqu'aucune personne majeure n'en est responsable légalement sur le territoire national ou ne le prend effectivement en charge et ne montre sa volonté de se voir durablement confier l'enfant, notamment en saisissant le juge compétent.

Le nombre de mineurs non accompagnés (MNA) ne cesse de s'accroître. Selon la protection judiciaire de la jeunesse, ils étaient 2 500 fin 2013, et près de 18 000 cinq ans plus tard. Ces données ne concernent qui plus est que les individus auxquels a été attribuée la qualité de

MNA. Or, selon le Défenseur des droits, de 50 à 80% des jeunes qui se présentent comme MNA ne sont pas reconnus comme tels.

En principe, chaque jeune se disant MNA doit automatiquement faire l'objet d'une mise à l'abri, c'est-à-dire d'un accueil provisoire d'urgence, ainsi que d'un entretien d'évaluation. En pratique, néanmoins, il n'est pas rare qu'un refus au guichet soit fondé sur le « faciès » du jeune. En outre, quand bien même un rendez-vous pour une évaluation de la situation est obtenu, le jeune ne bénéficie pas de mise à l'abri. La manière dont se déroule l'évaluation laisse également à désirer. Si son déroulé

varie selon les départements, il arrive que l'entretien soit rapide, voire expéditif, parfois même sans interprète.

La mise en cause de la minorité n'est pas loin d'être systématique, notamment au moyen de l'expertise osseuse. En vertu de l'article 388 du Code civil, cette méthode peut être utilisée en l'absence de documents d'identité valable et lorsque l'âge allégué n'est pas vraisemblable. Confirmée par le Conseil constitutionnel le 21 mars 2019, cette technique soulève d'importantes difficultés. Elle produit des résultats approximatifs avec une marge d'erreur conséquente de deux à trois ans, ce qui devrait la rendre inopérante pour

examiner la minorité d'individus dont l'âge est situé entre 16 et 20 ans. La loi précise à juste titre que ces examens ne peuvent à eux-seuls déterminer si l'intéressé est mineur, et que le doute doit profiter à l'intéressé.

La méfiance envers les mineurs apparaît également dans la récente création, par décret du 30 janvier 2019, d'un fichier «_Appui à l'évaluation de la minorité_» (CASF, art. R 221-15-1), qui vient s'ajouter au fichier national biométrique des MNA. Tout comme l'étranger majeur, le mineur devra se soumettre à une prise d'empreintes, de photographie et répondre aux questions d'agents des préfectures, formulées dans une langue «_dont il est raisonnable de penser_» qu'ils ou elles la comprennent. Un grand nombre d'éléments le concernant (état civil, filiation, adresse, date et conditions d'arrivée en France...) seront enregistrés dans ce nouveau fichier. Le refus de collaborer à la collecte de ces informations risque d'être interprété comme un aveu de majorité, mettant fin à la prise en charge et facilitant la mise en œuvre de l'éloigne-

ment du territoire sans que le juge des enfants n'ait pu statuer sur la situation de l'intéressé. Saisi par plusieurs associations, le Conseil d'État a refusé de suspendre la mise en œuvre de ce nouveau fichier.

On peut enfin regretter que le MNA qui atteint la majorité ne bénéficie d'aucun accompagnement, alors même qu'une telle mesure est prévue par la loi pour permettre au jeune majeur de terminer l'année scolaire ou universitaire engagée. L'aide à l'insertion des jeunes majeurs, qui relève de la discrétion du président du Conseil départemental, concerne de moins en moins les anciens MNA, quand bien même leur profil correspondrait parfaitement aux conditions d'octroi de ce mécanisme.

Ce rapide tour d'horizon conduit à une conclusion inéluctable. Les mineurs non accompagnés sont perçus avec méfiance comme des étrangers en situation irrégulière, avant d'être considérés comme des mineurs qui méritent de ce fait une protection particulière. ●

lière, avant d'être considérés comme des mineurs qui méritent de ce fait une protection particulière. ●

Sophia Toloudi, avocate, C.I. Paris 3-4-11



Respect de « l'intérêt supérieur de l'enfant » ? Des enfants en Centre de rétention ...



© Ouest France

Centre de rétention de Saint Jacques de la Lande (photo Ouest France)

En 2018, la CIMADE a recensé plus de 300 enfants enfermés en centre de rétention avec leurs parents.

Au début des années 2000, l'enfermement d'enfants en centre de rétention restait exceptionnel et provoquait une juste indignation : pétitions, manifestations avec le soutien actif des enseignants, des parents d'élèves pour protester contre ce traitement indigne. La presse s'en faisait l'écho. Les cours d'appel annulaient fréquem-

ment ces arrêtés au nom de « l'intérêt supérieur de l'enfant » (le fameux article 3 de la CIDE))

Réseau Éducation Sans Frontières fut créé en 2004 : autour des associations de défense des étrangers (MRAP, LDH...), il regroupait individus, collectifs, les principaux syndicats d'enseignants et des associations de parents d'élèves.

Le CESEDA nouveau prévoit explicite-

ment l'enfermement des enfants dans des chambres « isolées et adaptées, spécifiquement destinées à l'accueil des familles ». La prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant y est hypocritement rappelée, mais rien n'interdit son maintien en rétention jusqu'à 90 jours. Tous ses droits sont bafoués... au nom du droit de vivre avec sa famille... mais dans quelles conditions

Toutes les protestations ont été vaines, le Conseil d'État n'y a rien trouvé à redire et le Conseil constitutionnel a validé sous la seule réserve que « l'autorité judiciaire conserve la possibilité d'interrompre à tout moment la prolongation du maintien en rétention, de sa propre initiative ou à la demande de l'étranger, lorsque les circonstances de droit ou de fait le justifient ».

Quelle dérive ! ●

Michèle Fougeron C.I. Paris Magenta

LIBÉRER TOUS LES ENFANTS EMPRISONNÉS EN ISRAËL !



Enfances brisées.

Comme l'a souligné la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, «_les enfants sont la cible privilégiée de la répression israélienne_» (voir le document intitulé «_Enfances brisées_» sur le site www.plateforme-palestine.org). La politique de terreur et de punition collective de l'Etat d'Israël vise particulièrement les enfants pour briser la résistance du peuple palestinien et fermer la porte à tout espoir futur. Cette politique doit cesser.

L'arrestation puis l'emprisonnement de la jeune Palestinienne Ahed Tamimi avait marqué les esprits et les cœurs. Pour avoir giflé des soldats israéliens dans la cour de sa maison, elle a été jugée par un tribunal militaire et condamnée à huit mois de prison. L'importante médiatisation de son procès, sa venue à la fête de l'Humanité en septembre 2018, avaient fait d'elle le symbole de la résistance du peuple palestinien à l'occupation et à la colonisation par Israël de leur territoire. Ahed Tamimi n'est pas la seule jeune fille à avoir été emprisonnée en Israël. Comme elle, plus de 12 000 enfants sont passés entre les mains des forces de répression depuis 2000.

Chaque année, plus de 500 mineurs palestiniens, dont certains ont moins de

16 ans, sont jugés par des tribunaux militaires et condamnés à l'issue de d'un procès inique sans aucun respect de leurs droits fondamentaux à un procès équitable. Israël pratique même la détention administrative à l'encontre d'enfants, comme l'a dénoncé récemment Amnesty International. Bien qu'il l'ait ratifiée, le pouvoir israélien viole tous les jours la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. Les enfants sont souvent arrêtés la nuit sous les yeux de leurs parents. Victimes d'humiliations, de mauvais traitements et de tortures, ils sont ensuite détenus dans des conditions intolérables. Ils sortent brisés du système de détention. Une fois libérés, ils continuent d'être harcelés par les forces de répression qui exercent un chantage pour essayer de les recruter comme informateurs.

Le MRAP a contribué avec d'autres associations et partis à mettre en place un collectif qui mène une «_campagne pour la libération des enfants palestiniens emprisonnés par Israël_» (signer la pétition sur le site <http://liberez-enfants-palestiniens.fr>). Le MRAP participe activement à cette campagne et appelle à son renforcement pour sensibiliser l'opinion publique et les médias. Le MRAP exige du gouvernement français de reconnaître l'État de Palestine pour faire échec aux visées annexionnistes d'Israël, de mettre fin à l'impunité dont jouit Israël en agissant sur le plan européen pour la suspension de l'accord entre l'Union européenne et Israël et enfin d'intervenir auprès du pouvoir israélien pour la libération de tous les enfants palestiniens dans les prisons israéliennes. ●

Jean-Paul Le Marec C.I. Paris 19-20

Refus de scolarisation des enfants de culture rom dans le département du Val-de-Marne

Dans notre constitution, tout enfant vivant sur le territoire, quelles que soient l'origine et la situation de ses parents doit être scolarisé, ou en tout cas avoir accès à l'éducation. Les textes du Code de l'Éducation sont précis et tout Maire est dans l'obligation de procéder au recensement des enfants vivant sur sa commune et à leur scolarisation.

A Sucy-en-Brie en septembre 2014 nous nous sommes heurtés à un refus de sco-

larisation d'enfants par les services de la mairie. Nous avons saisi le Défenseur des droits et les familles ont décidé de porter plainte pour discrimination à l'égard de leurs enfants. Elles ont été déboutées lors d'audience correctionnelle, le Tribunal soulignant que «...le fait que des personnes d'origine Roms s'installent sans droit ni titre sur un terrain ne saurait créer pour le Maire de la commune concernée l'obligation

d'inscrire systématiquement tous les enfants se réclamant de la communauté rom se présentant à la Mairie...» Devant ce déni de justice les familles ont fait appel puis se sont pourvues en cassation. Début 2018, la Cour de Cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'Appel de Paris, lui reprochant de ne pas avoir cherché à savoir si le refus de scolarisation «ne dissimulait pas une distinction fondée sur l'appartenance des enfants à la

communauté rom et leur lieu de résidence et comme tel susceptible de caractériser une faute civile démontrée à partir et dans la limite des faits de discrimination objet de la poursuite». L'affaire reviendra devant la Cour d'Appel de Versailles le 16 mai 2019.

Plus récemment, c'est Créteil qui refusait la scolarisation de deux enfants au prétexte que leur domiciliation administrative était située dans une autre commune. Le service de la scolarité refusait de prendre en compte le lieu de résidence. Après une interpellation du Défenseur des Droits les enfants ont pu être scolarisés trois mois après la première démarche de leurs parents.

L'arrêt de la Cour de Cassation pour Sucy-en-Brie et l'intervention du Défenseur des droits pour Créteil sont des décisions très importantes pour les familles et leurs soutiens qui se battent au quotidien pour que les enfants soient accueillis dans les écoles, portes de l'insertion pour eux et leurs familles.

Le directeur de l'Unicef a rappelé que selon les chiffres disponibles 8000 enfants vivaient officiellement dans des bidonvilles en France: environ la moitié n'est pas inscrite à l'école, 30 % des enfants vivant en bidonville n'ont jamais été à l'école. Parmi les freins à la scolarisation, outre celui des pouvoirs publics on

peut citer l'extrême précarité, les très mauvaises conditions de vie. Aussi l'enjeu de la scolarisation doit être pensé en articulation avec les approches logement et santé.

Il y a toutefois des villes dans le département qui respectent la règle comme à Bonneuil-sur-Marne ou à Ivry-sur-Seine. Pourtant l'obligation scolaire est un droit inaliénable comme le rappelait en 2010, Michel Fevre, fondateur de Romeurope 94: «notre pays bafoue chaque jour la Convention Internationale des Droits de l'Enfant» dont nous allons bientôt fêter les 20 ans.*
*30 ans en 2020 ●

Michèle Fougeron C.I. Paris Magenta

LE MRAP ET L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ

Association agréée Éducation nationale et Jeunesse et sport, le MRAP est partenaire des établissements scolaires, des classes élémentaires aux lycées, mais aussi des structures accueillant des jeunes, officielles ou associatives : ainsi des comités locaux sont sollicités par la PJJ pour des stages de citoyenneté ou par des Missions locales comme à Metz ou Argenteuil pour la formation des stagiaires en Garantie jeunes, ou des structures accueillant les jeunes « décrocheurs » à Nantes.

Pour répondre à la diversité des situations et des sollicitations, les comités locaux travaillent en partenariat avec des enseignants, des artistes, plasticiens ou cinéastes, ou des associations, pour utiliser ou créer différents outils : vidéos, diaporamas, images, affiches, textes littéraires, articles de presse...

Ses interventions en établissement scolaire concernent chaque année environ 10 000 élèves : ils s'inscrivent le plus souvent dans les programmes d'éducation à la citoyenneté – droit reconnu par la Convention des droits de l'enfant -, mais parfois, ils répondent à une urgence locale à la



The screenshot shows a news article from the website LADEPECHE.fr. The article is titled "Le MRAP mise sur la jeunesse" and is categorized under "Accueil / France - Monde / Société". The main image shows a person standing behind a display board filled with various portraits and drawings. Below the image, the article text reads: "Stimuler la fibre artistique de la jeunesse pour lutter contre le racisme. Tel est l'objectif du Mouvement contre le Racisme et l'Amitié des peuples de Toulouse qui organise jusqu'au 25 avril la 34ème édition de son concours sur le thème, «se rassembler sans se ressembler» dans le cadre de la semaine d'éducation contre le racisme. Un correspondant du MRAP Toulouse explique que «les élèves des écoles et collèges vont travailler sur la réalisation de poèmes ou dessins avec l'aide de leurs instituteurs». Il précise d'autre part que «l'objectif de ce concours est d'éveiller les consciences des jeunes et de les inciter à lutter contre toutes les formes de racisme». Une réunion du jury aura lieu le 28 avril et les œuvres gagnantes seront exposées dans les locaux du conseil départemental d'ici fin juin. Professeurs, directeurs d'école, libre à vous de laisser jaillir les âmes d'artistes présentes en vos élèves."

Quand la presse parle de MRAP et d'une initiative du Comité local de toulouse

suite d'incidents racistes dans l'établissement entre élèves ou du fait d'un personnel : dans sa contribution au Rapport annuel de la CNCDH sur le racisme et l'antisémitisme, le Ministère ne communique que sur le recensement des faits impliquant des élèves contre d'autres élèves ou des personnels, mais reste très discret sur les faits mettant en cause des personnels.

Le MRAP a produit diverses expositions, seul ou en partenariat, sur les préjugés et les discriminations, les Gens du voyage, les Roms, sur l'accès à la nationalité française... qu'il met à disposition des comités locaux mais prêtent aussi aux centres Jeunesse, centres sociaux, maisons de quartier... Des vidéos ont aussi été réalisées, les plus récentes portent sur les discriminations et permettent à partir d'une situation concrète de faire réfléchir au processus discriminatoire, raciste, mais aussi sexiste, handiphobe ou homophobe. Reprenant une initiative de la Fédération du Nord-Pas de Calais, il a édité deux numéros du P'tit citoyen, « Idées reçues, miroirs déformants » et « Regards sur l'esclavage », largement distribués.

Des initiatives originales tentent des approches différentes, visibles sur les sites référencés : ainsi des concours de poèmes ou de dessins organisés chaque année par le CL de Perpignan. Elles convoquent la mémoire, ancienne ou récente : « Sur les pas de la mémoire » au camp de Gurs de la Fédération des Landes ou la brochure réalisée par des lycéens de 1ère sur le camp d'internement des nomades (1940-1945) à Rennes qui mêlent archives et témoignages recueillis auprès des gens du voyage, « anciens », internés pendant leur enfance, ou leurs enfants. Mais aussi celle de l'immigration dans le 12e arrondissement de Paris.

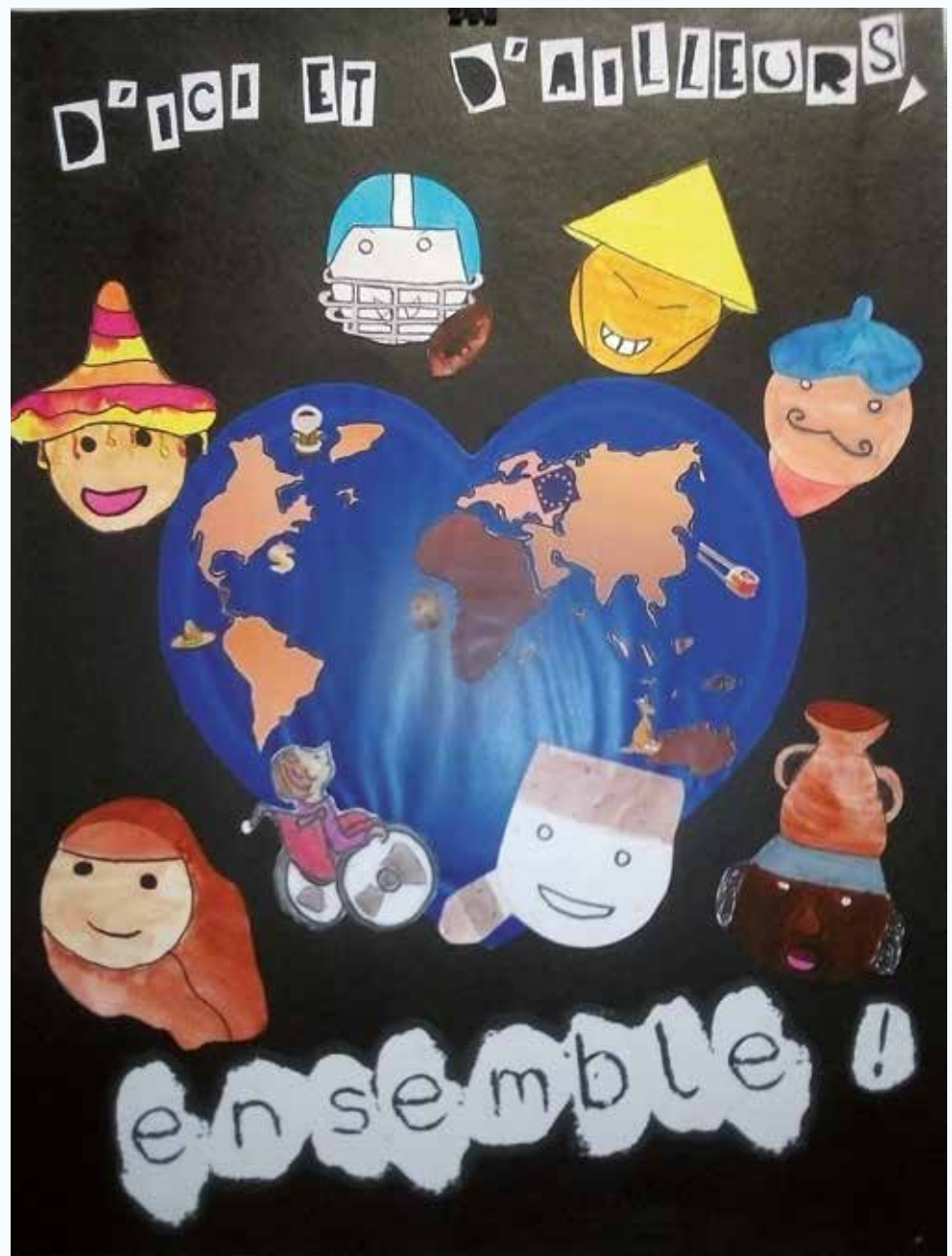
Elles interrogent sur des faits de société, comme la campagne contre le racisme dans le sport, ou d'actualité : ainsi le MRAP a participé au scénario de deux courts-métrages avec le concours du réalisateur des Enfants de l'Art, tout deux primés : l'un en 2017 au concours « Arte CLEMI Inside

squat & Centre d'hébergement » réalisé par des jeunes du CEPIJE 14e sur le squat du Lycée Jean Quarré à partir des rushs mis à disposition par Arte ; l'autre en 2018 au concours « Éveil à la citoyenneté », à la découverte des symboles de la république, réalisé par 8 jeunes MNA accueillis à la plateforme Oscar Roméro des Apprentis d'Auteuil.

Quelques-unes sont brièvement présentées dans ces pages : ludiques

comme le jeu de rôles dans des collèges parisiens, innovantes comme les rencontres théâtrales de St Nazaire, un Conteur en petite Camargue ou le Voyage en citoyenneté à Vitrolles, citoyennes avec l'inscription dans l'espace public du camp d'internement des nomades à Rennes et de la Place du Parcours migratoire dans le 12e arrondissement (Lac Daumesnil). ●

Michèle Fougeron C.I. Paris Magenta



VOYAGE EN CITOYENNETÉ

L'apprentissage de la langue espagnole au collège Henri Bosco de Vitrolles (13127)

Comment faire pour décliner en milieu scolaire les grands défis humanistes prônés par la Convention internationale des droits de l'Enfant, notamment en ses articles 28 et 29 consacrés à l'éducation de la jeunesse, articles jugés tellement importants par le MRAP?

Permettre l'accès de toutes et tous à une éducation émancipatrice, quelles que soient les origines sociales et culturelles, est en effet un challenge aux conséquences splendides: confiance en soi et en les autres, esprit d'initiative au service de la société, compréhension et respect mutuels, culture de paix... Les grandes valeurs qui feront des collégiens les citoyens de demain.

Un exemple de projet fédérateur au collège Henri Bosco de Vitrolles (13127) SOPHIE IACONO, professeure d'espagnol, a mis ses idées solidaires au service d'élèves adolescents donc à un âge particulièrement sensible dans la recherche de soi et la relation aux autres.

L'apprentissage d'une langue étrangère est en effet un outil très pertinent pour

intéresser aux façons de penser allogènes et faire comprendre leurs spécificités inspirantes. Sophie a donc guidé ses élèves hispanisants dans la découverte de l'Amérique latine: vocabulaire, Histoire, mémoires, actualité migratoire. Un joli résultat ouvert sur l'universalité des problèmes humains.

Son credo: « On sort des livres, on gomme l'artificialité des cours et l'usage de l'espagnol prend tout son sens.»

Quoi de neuf avec un tel projet?

Un travail en équipe qui associe collège et SEGPA

Au collège H. Bosco existe une SEGPA, section où étudient des élèves souvent marqués par les échecs scolaires et qui ont besoin de reconstruire l'estime de soi. SOPHIE IACONO et sa collègue d'arts plastiques, SANDRINE LICCIA, ont construit un parcours d'apprentissage original qui associe à leurs classes les élèves de l'atelier « Cuisine » de la SEGPA et leur professeur RENAUD MARIA.

9 groupes mixtes de 4 élèves travaillent donc en langue espagnole, sur les caractéristiques



téristiques de 9 pays d'Amérique latine et restituent leurs découvertes en arts plastiques (drapeau, devise, culture), les collégiens de SEGPA étant plus particulièrement responsables de la gastronomie et de la confection d'un délicieux goûter multiculturel.

En route pour un voyage virtuel en Amérique du Sud représentée par une carte géante dans le gymnase le grand jour de la restitution orale du projet devant un public scolaire invité!

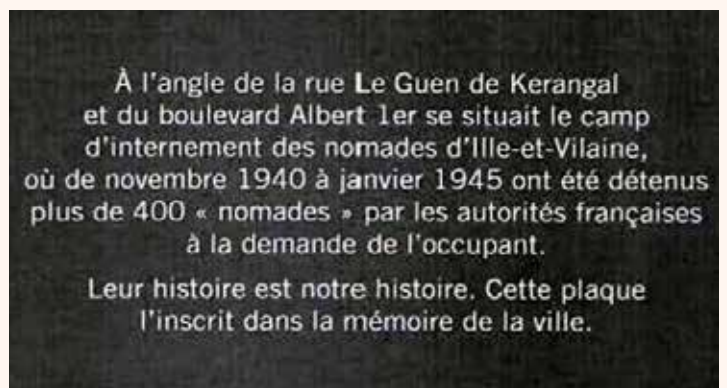
Le MRAP est fier de retrouver ses valeurs d'ouverture aux autres dans un projet qui réussit à fédérer des collégiens aux profils différents, motivés tout au long de l'année scolaire. Plaisir d'apprendre, créativité collective, écoute et respect mutuels, que souhaiter de plus? ●

Evelyne Verlaque, conseil littéraire au titre du MRAP, C.I. de Vitrolles

CAMP D'INTERNEMENT DE RENNES

Le MRAP a réveillé à Rennes la mémoire oubliée de cet internement, par le gouvernement français, des nomades de 1940 à 1945.

Une classe de 1ère du Lycée Chateaubriand a interrogé les archives et est allée à la rencontre des dernières mémoires de ces années: gens du voyage séjournant sur les aires d'accueil de Rennes, anciens ayant été internés dans leur enfance ou plus jeunes ayant en mémoire les récits de leurs parents. Avec leur professeur, les élèves ont réalisé une brochure sur ces lieux oubliés. La Mairie de Rennes, qui a financé le projet, a voté la pose d'une plaque commémorative, inauguration officielle qui a donné lieu à un moment chaleureux avec les voyageurs, les élèves et les initiateurs et soutiens de ce travail de mémoire. ●



Michèle Fougeron, comité Paris Magenta

SEMAINES D'ÉDUCATION CONTRE LE RACISME À ST NAZAIRE AVEC LES ÉCOLES PRIMAIRES

Nous proposons aux enseignants de participer à des rencontres théâtrales.

Pour ce faire, une militante du comité qui est une ancienne comédienne, maintenant à la retraite, s'investit dans ce projet en partenariat avec Athénor, scène nomade de notre ville qui nous héberge pour ces rencontres. Elle propose aux classes intéressées un choix de textes ayant pour thème le racisme et les discriminations. Chaque classe choisit son coup de cœur dans cette liste et devra le défendre lors des rencontres théâtrales à venir. Vient ensuite le temps de la lecture et de la mise en scène (sous forme de chœurs) élaborés lors des interventions en classe de notre militante; ce travail est ensuite poursuivi par l'enseignant(e) tant au niveau de la technique de lecture qu'au niveau de la compréhension du texte. Arrive enfin le moment des rencontres théâtrales où chaque classe vient pré-

senter son travail à l'Athénor devant un public constitué d'autres élèves des écoles participantes. Et là, chacun explique les problématiques mises en avant dans les extraits joués sur scène. A chaque fois, nous observons le plaisir des enfants à participer à cet événement d'une part et d'autre part nous assistons à des échanges de qualité autour de la réflexion sur le racisme et les discriminations. En parallèle, nous organisons une exposition des travaux d'élèves en Arts visuels qui traduit leurs réflexions sur le thème de l'année: ainsi, des dessins de bouées de sauvetage dont l'intérieur représentait une discrimination ont illustré le thème de 2019: «Solidaires sur cette terre». Onze classes ont participé à cette action et une quarantaine de parents étaient présents pour cette année. ●

Catherine Le Mauff, C.I. de Saint-Nazaire



JEU DE RÔLES À PARIS

Favoriser l'autonomie des collégien-ne-s face aux discriminations racistes: un jeu de rôle comme nouvel outil pédagogique du MRAP.

La sensibilisation des collégien-ne-s aux discriminations racistes est inévitablement laborieuse. En effet, elle doit pouvoir inclure une proportion non négligeable d'enseignement juridique auquel les collégien-ne-s sont généralement peu familier-e-s. Désireux-ses de faciliter la transmission et l'appropriation de ces enseignements, quelques animateurs/animateuses de la ville de Paris ont entrepris, durant l'été 2017, la conception d'un jeu de rôle sur les discriminations. Inspiré de la célèbre franchise, « Ce livre dont vous êtes le héros », le jeu se présente sous la forme suivante: partant

d'une situation initiale de discrimination raciste commune pour certain-e-s élèves, ces dernier-e-s se voient attribuer différents rôles (de la personne discriminée à l'avocat-e, en passant par le Défenseur des droits et le/la journaliste). Ces rôles impliquent une participation de leur part aux décisions que la personne discriminée est amenée à prendre, décisions qui orienteront le déroulé de la partie. Le but du jeu est d'accumuler suffisamment de «cartes PREUVE» pour faire condamner par la justice l'acte discriminatoire. Ce jeu a pour principal objectif de permettre aux collégien-ne-s une réelle prise en main autonome de la lutte contre les discriminations. À travers la découverte de démarches judiciaires concrètes, de différents acteurs de la lutte contre les discriminations, mais également des

autres voies possibles pour faire face aux discriminations racistes, les élèves sont invité-e-s à s'approprier différents outils dans le but de ne pas se retrouver démunie-s en situation réelle. Et si le jeu est encore à sa première version et doit encore être amélioré pour favoriser une plus grande participation des élèves, il a rencontré un franc succès aussi bien auprès des élèves que des enseignant-e-s. La combinaison de situations discriminatoires proches des élèves et d'une dimension ludique a provoqué, jusqu'à présent, un grand intérêt pour le jeu. Si bien que certaines séances d'animation ont vu les parties se multiplier pour arriver, enfin, à l'heureux dénouement: la condamnation de l'acte discriminatoire. ●

Jawad Bouadjadja, C.I. Paris 19/20

PLACE DU PARCOURS MIGRATOIRE

A l'initiative d'une équipe de jeunes intervenants du MRAP dans les collèges parisiens, un long travail a été effectué avec une classe en 4e et 3e au collège G. Tillion sur le vécu de l'immigration dans leur quartier: recherches sur Internet, interview d'habitants du quartier, visite à la Cité de l'histoire de l'immigration. Le soutien de la Mairie du 12e s'est concrétisé: un carrefour au bord du Lac Daumesnil porte le nom de Place du parcours migratoire, la pose officielle de la plaque s'est faite en présence des élèves. Il n'a pas fallu longtemps, hélas, pour que la plaque soit vandalisée. ●



L'inauguration de la place du parcours migratoire

VOYAGE EN CITOYENNETÉ

Les interventions pédagogiques en milieu scolaire

Nous pouvons intervenir en prévention_ sur une sensibilisation globale à la lutte contre le racisme et contre l'ensemble des formes de discriminations (liées à l'origine, au genre, à l'orientation sexuelle, au handicap...) ou bien adapter une animation spécifique si des difficultés particulières sont rencontrées au sein de l'établissement, du type :

- Moqueries sur l'apparence ou l'origine d'un/une élève
- Réflexions / insultes liées à l'orientation sexuelle d'un/une élève
- Réflexions sexistes proférées entre élèves
- Propos ou gestes à caractère raciste...

Nous intervenons gratuitement en écoles primaires, en collèges, en lycées, en centres de formation...sur l'ensemble du département des Pyrénées Orientales et adaptons nos interventions selon les niveaux de classe. L'agrément Éducation Nationale nous a été attribué en 2014.

Également, nous avons établi un partenariat avec l'association LGBT 66 afin de promouvoir des interventions sur le thème «discriminations et homophobie».

Une première partie (MRAP 66) est consacrée aux thématiques du racisme et des discriminations en général.

La deuxième partie (LGBT66) porte sur l'homophobie (définition de la notion d'homophobie, manifestations de l'homophobie, comment réagir face à l'homophobie.

Nous prêtons aux établissements scolaires, structures socio-éducatives... une exposition de bande dessinée, composée de 20 kakémonos, dont les planches traitent du racisme et de différents critères de discriminations. ●



Dessin fourni par le Comité local de Perpignan



FOCUS SUR LE MRAP DES LANDES

Une présence permanente sur le territoire.

Le MRAP des LANDES intervient chaque année dans les établissements scolaires. Près de 1000 élèves ont pu bénéficier des interventions du MRAP

- Il est présent sur les stades dans le cadre d'une campagne "une seule couleur, celle du maillot", Il mène des campagnes de sensibilisation et intervient aussi à la demande en cas de propos ou actes racistes sur les stades. Après des propos racistes lors d'un match de Basket il est intervenu à l'ouverture de la rencontre en fournissant des maillots portant le slogan: « une seule couleur celle du maillot ».

- Il tient une permanence ouverte au public pour les problèmes de discrimination ou statutaires

- Il mène des actions partenariales pour l'accueil des migrants.

- Avec le Mouvement de la Paix, il est à l'origine des rassemblements locaux en solidarité avec les peuples opprimés, notamment le peuple palestinien.

Parmi ses nombreuses actions nous insisterons ici sur l'action pluriannuelle « sur les pas de la mémoire » et sur la fête « mosaïque ». ●



Des membres du comité local des Landes

Le MRAP et le partage des mémoires

La fédération des Landes s'est inquiétée des fragmentation identitaires et communautaristes qui affectent la société. Elles conduisent dans leur expression la plus redoutable, au retour des antagonismes de races supposées dans le débat politique.

La mémoire elle-même est soumise aux replis identitaires. Les uns vantent les bienfaits de la colonisation et invoquent une «occupation» à rebours avec la théorie du grand remplacement,

Le mythe d'une identité nationale assise sur des «origines chrétiennes» de la France, s'accompagne souvent du rejet de ceux dont les trajectoires individuelles et collectives ne rentrent pas dans le moule dominant.

D'autres en écho organisent des réunions de «racisés» interdites aux blancs et interdisent une pièce de théâtre anti-apartheid

au motif qu'un auteur blanc ne peut pas représenter la souffrance des noirs.

Les groupes sociaux se trouvent dès lors assignés dans des identités mémorielles et dans des héritages culturels et historiques qui entrent en conflit.

En outre le conspirationnisme multiforme réécrit l'histoire.

Pour lutter contre ces replis identitaires, la Fédération des Landes a initié une action «sur les pas de la mémoire» pour faire de toutes les mémoires, douloureuses ou plus heureuses, un patrimoine commun, une richesse partagée, notamment par les plus jeunes.

Loin de réduire les mémoires à des photos jaunies, cette action a pour vocation d'en faire des éléments d'échanges, de partage, dans le sérieux d'une salle de réunion, lors de visite, mais aussi lors des moments plus festifs.

La mémoire devient un des piliers de la ci-

toyenneté au quotidien.

Des visites sur les lieux de mémoire

L'action «Sur les Pas de la Mémoire» emmène jeunes et moins jeunes sur les lieux de mémoire, proches ou lointains..

Cette action a reçu le soutien financier de la DILCRAH, de Mont de Marsan Agglo et de la fondation SNCF.

En 2017 les pas de la mémoire ont conduit les jeunes au camp de Gurs pour la mémoire espagnole et juive et à Bordeaux pour celle de l'esclavage

Mais la mémoire est aussi celle de l'histoire du territoire. C'est ainsi qu'un déplacement a été organisé sur l'écomusée de Marquèze pour découvrir les Landes d'hier. Une exposition photo du MRAP et de l'Association Familiale Laïque du Marsan retraçait aussi 30 ans de vie sur le quartier du Peyrouat riche de sa diversité.

En 2018 «les pas de la mémoire» organisés par le MRAP, recevaient le renfort de la



Visite au musée de l'immigration

“Peyrouat Teenagers Junior Asso” l’action se déclinait ainsi :

- Une visite à Paris au musée de l’immigration,
- la découverte de Paris et de son histoire ainsi que celle des lieux de la République (hôtel de Brienne ou Assemblée Nationale).
- La visite de la mosquée de Paris et de la Cathédrale Notre-Dame,

Des moments plus récréatifs permettaient de visiter Montmartre ou de faire une promenade fluviale.

Le 12 septembre 2018 ces mêmes jeunes participaient à la cérémonie en mémoire des enfants juifs arrêtés dans les Landes et déportés à Auschwitz. Ils s’étaient chargé de la lecture des lettres des enfants martyrs.

réalisés par le MRAP.

Cette action se renforce du soutien de partenaires plus ponctuels mais très précieux le Café Music de Mont de Marsan, la Ligue de l’Enseignement, l’Association de quartier de la Moustey..

Une soirée avec Frédéric Potier délégué interministériel à la lutte contre le racisme et l’antisémitisme

Le mercredi 3 avril 2019, les jeunes des quartier du Peyrouat et de la Moustey (les moins jeunes aussi) se sont réunis pour un échange avec Frédéric Potier Délégué In-

terministériel à la lutte contre le Racisme et l’Antisémitisme.

Un clip vidéo du MRAP récapitulait les différentes phases de l’action et introduisait les échanges.

Etaient aussi présents Cédric Garence Sous-Préfet des Landes, Charles Dayot et Joël Bonnet maires de Mont de Marsan et Saint Pierre du Mont, Franck Hourmat directeur de la DDSCPP , Cathy Dupouy maire-adjointe de Mont de Marsan, Pierre Mairat co-président du MRAP ainsi que les militants locaux de l’association; sans oublier l’équipe de Mont de Marsan Agglo sans qui ce projet des «pas de la mémoire» ne pourrait être mené à bien.

Frédéric Potier a expliqué aux jeunes la mission de la Délégation et a échangé avec eux concernant l’importance du travail de mémoire partagé.

La rencontre fut dense. La présence de Frédéric Potier était une reconnaissance de l’engagement personnel de ces jeunes qui aux côtés du MRAP mènent un travail de mémoire important. ●

Interview de Kaltouma Mahamat Bindi et Erickna Simonins membres de « Peyrouat Teenagers Junior Asso ».



Erickna, Kaltouma et Sefallah encadrants de la politique de la ville

MRAP : vous avez participé au projet mémoire, quels étaient vos partenaires ?

Kaltouma : principalement le MRAP qui nous accompagne et qui nous a aidé à découvrir les lieux de mémoire ainsi que la politique de la ville qui nous soutient .. On s’est joint en 2018 à l’action du MRAP avec notre association qui a été créée avec la Ligue de l’enseignement .

Pourquoi ce travail de mémoire est-il important pour vous :

Erickna : C’est avec la passé qu’on

construit l’avenir. Cela permet aux jeunes de se remettre en cause. Surtout la mémoire permet de transmettre à tous les jeunes le passé de leurs parents, grands parents, arrières grands parents.

MRAP : Vous semble t-il que la mémoire soit bien partagée dans la jeunesse ?

Erickna : Non pour les jeunes ce sont des choses qu’ils abordent brièvement à l’école. Avant de connaître le MRAP et de participer aux sorties, je savais des choses par exemple sur l’esclavage des noirs, mais pas de façon aussi approfondie. Par exemple la mémoire des juifs , on apprend ce qui s’est pas avec Hitler, mais pas ce qu’il y a derrière, ainsi en ce qui concerne les enfants juifs de Mont de Marsan assassinés à Auschwitz.

Quelles ont été vos sorties mémoires..

Kaltouma : on a visité Gurs pour la mémoire juive et espagole , Bordeaux sur le thème de l’esclavage, Marquèze pour la mémoire des Landes et enfin Paris pour finaliser avec le musée de l’immigration et les grands lieux de l’Etat.

MRAP : quel est le but de votre Juniors Association ?

Kaltouma : apprendre de nouvelles choses ,enrichir notre culture entre nous et visiter des lieux importants en France.

MRAP : Quels sont vos projets ?

Kaltouma : Nous allons travailler cette année sur le patrimoine, celui de notre quartier de Mont de Marsan, des Landes et pour finir le patrimoine de Marseille son vieux port, ses lieux emblématiques, son Musée... le camp des mille..

Erickna : on a déjà fait des recherches sur le Camp des mille.. ça nous instruit et il vaut mieux se renseigner avant les visites, cela permet de mieux illustrer quand on est sur place. ●

Ines a 16 ans , elle est membre du conseil d'administration du MRAP des Landes

INES : tu es nouvelle adhérente du MRAP, Pourquoi cet engagement dans une grande organisation nationale ?

Ces associations ont besoin des jeunes, nous sommes appelés à devenir les acteurs de la société donc il est important que chacun apporte sa goutte d'eau par son engagement

Tu as déjà mené des actions sur les terrains du racisme ou des droits de l'homme en général ?

OUI, J'ai mené une action dans mon lycée. On a projeté un film qui s'appelle «les migrants ne savent pas nager» pour l'ensemble des classes de seconde et quelques classes de première, avec la présence d'associations

qui sont intervenues pour interagir avec les élèves.

Nous avons fait une collecte dans tout le lycée qui a été versée à une cellule de crise de la croix rouge qui s'occupe des migrants

As-tu été confrontée à des discriminations raciales ou non ?

Oui des discriminations portant sur la religion, la couleur de peau, mais aussi l'orientation sexuelle je pense qu'il faut lutter contre toutes ces inégalités et préjugés, il faut convaincre par la discussion, par la communication pour aider les gens à se faire un opinion plus ouverte. ●



“Fête Mosaïque“, au rendez-vous des cultures



Depuis maintenant 16 ans , à l'initiative du MRAP des Landes et de son Comité du Marsan, en partenariat avec plusieurs associations ou institutions (pendant plusieurs années : France -Algérie, Ligue des Droits de l'Homme, puis aujourd'hui la Politique de la Ville), les habitants de l'agglomération de Mont de Marsan (40), ceux déjà installés et les nouveaux venus, vivant dans les quartiers ou pas, organisés ou pas, sont conviés à se retrouver place de la Mairie, la place de tous les citoyens.

Des stands sont mis à disposition par la

Mairie, pour que les uns et les autres présentent quelques objets ou visuels de leur culture (sculptures, peintures, vêtements, artisanats, produits culinaires, cartes, drapeaux, ...), mais aussi, les musiques et danses de leur pays d'origine, ou de tradition locale. Des associations de Solidarité (Nos Enfants vers les Enfants du Monde, Quetzal, Unicef, Familles

Laïques, Jeunesse au Plein Air,...), de quartiers (Couleurs Caraïbes,...) exposent, et informent le public. De nombreux ateliers, très fréquentés par les jeunes, sont proposés aux participants, et aux passants : mosaïque, graphes, henné, tresses africaines, calligraphie, couture, bracelets, percussions, danses,... pendant que leurs aînés rendent visite aux stands, et engagent des échanges.

Durant l'après-midi, les participants sont conviés à des séquences musicales de cultures différentes (Afrique, Maghreb, Caraïbes, tzigane, hip-hop, ...) accom-

pagnées de danses spontanées dans lesquelles se mélangent les pas et les rythmes, les chants et les langues. Les couleurs chatoyantes des robes et tenues vestimentaires rendent la Fête colorée et joyeuse. En complément, plusieurs associations offrent le spectacle de danseuses plus chevronnées (Romano-Oro, Couleurs Caraïbes, ...).

Si durant la fête, les jeunes des Juniors Associations des quartiers du Peyrouat et de La Moustey mettent à disposition boissons et pâtisseries pour financer leur prochain voyage de découverte sur les « Pas de la Mémoire »(en 2019 : Marseille), en fin d'après-midi, jeunes et moins jeunes partagent un goûter commun.

La volonté du MRAP, comme celle des responsables de la Politique de la Ville, ou encore de la Dilcrah, qui soutiennent cette action, est de faire que les habitants de l'agglomération de Mont de Marsan, du centre ville comme des quartiers, puissent se rencontrer, mieux se connaître et s'apprécier, pour dépasser les préjugés, les idées toutes faites, les méfiances, les discriminations, et donc les racismes. ●

POGROMS CONTRE DES ROMS EN ÎLE DE FRANCE



En mars 2019, alors qu'aucune disparition d'enfant n'a été signalée, une rumeur prétendant que des personnes à bord d'une camionnette blanche enlèvent des enfants pour alimenter des réseaux de prostitution ou de trafic d'organes, se répand en Île de France. Comme un incendie de forêt, la rumeur se propage, à Colombes et Nanterre (92), Clichy-sous-Bois, Noisy-le-sec, Bobigny, Bondy (93), à Torcy et Champs-sur-Marne (77) et d'autres villes. Elle enfle malgré les démentis instantanés de la part d'élus des communes concernées, aussitôt publiés dans la presse. Des expéditions punitives sont organisées du 16 mars au 5 avril 2019, dans

bandes armées de battes, de pierres, de couteaux, tirant parfois des coups de feu ou lâchant un pitt-bull, vont mener une véritable chasse aux Roms, brûlant des camionnettes blanches, rouant de coups des personnes obligées à fuir leur lieu de vie, les menaçant. Ces phrases sont rapportées dans une main courante déposée au commissariat de Bondy (93): «On va vous brûler, on va vous tuer», «Vous nous avez pris nos enfants, on va vous tuer» ou encore «On va prendre vos enfants et les jeter dans le canal». Le 26 mars à Pierrefitte (93), alors qu'un homme a la tête sous les roues d'une voiture, quelqu'un crie «Vas-y, recule! ». Les familles terrorisées n'osent

leur immense majorité contre des personnes vivant en bidonvilles et en squats, considérées roms même si toutes ne le sont pas. Le collectif Romeurope publie sur son site un recensement de 36 de ces faits¹. Ils sont d'une grande violence et associés à des insultes racistes. Des

plus sortir de leurs cabanes de peur que les enfants soient attaqués sur le chemin de l'école. D'autres habitants de Bondy rapportent que des policiers censés les protéger se sont adressés à eux dans ces termes: «Alors, c'est vous, les Roms, voleurs d'enfants?»

Presque un mois plus tard, les familles sont toujours dans l'angoisse et la crainte que resurgisse une fois encore le mythe de la camionnette blanche. Des militants se sont relayés pour être à l'écoute, jour et nuit, d'appels de détresse des personnes vulnérables vivant sur les bidonvilles d'Île de France. Ils sont aussi présents pour les accompagner dans les dépôts de plainte pour que justice soit faite et ainsi agir pour détruire l'infâme théorie du complot. A Vitry-sur-Seine, à Saint-Denis, à Stains, des rassemblements ont été organisés pour protester contre ces attaques et affirmer la solidarité avec les personnes qui les ont subies. Certaines victimes étaient présentes et des témoignages ont pu être recueillis. Depuis, des arrestations et comparutions ont été suivies de peines de prison et ont mis un coup d'arrêt à la violence, mais les braises de la haine envers les Roms restent ardentes. Le MRAP ne cessera de lutter et œuvrer pour dire STOP à la haine et à toutes les discriminations. ●

Marie Montolieu, C.I. Paris 17-18

HISTOIRES D'ENFANTS VOLÉS

Préciosa, héroïne de la nouvelle *La Petite Gitane* de Cervantes qui parut en 1613, est une enfant noble enlevée par une femme gitane qui ne la maltraitera pas. L'histoire finit bien: elle épousera son amant, un homme de naissance noble qui s'était «fait gitan» pour elle, et la vieille femme qui l'avait élevée continuera de vivre auprès d'elle et sa famille retrouvée. L'Esmeralda de Victor Hugo, elle aussi enlevée par des «Égyptiens» connaîtra un sort plus sombre, mais pas de leur fait. Au XIXe et au début du XXe s., l'enlèvement par des Tsiganes

suivi de maltraitance fait l'objet d'une abondante littérature pour enfants¹. C'est le moment où, en France, on organise le fichage des nomades pour aboutir à la loi de 1912 et aux carnets anthropométriques. Le thème du Tsigane voleur d'enfants n'existe pas que dans les livres. Certains des plus âgés d'entre nous n'ont-ils pas connu la menace d'être enlevés par les «Romanichels»? C'est dans toute l'Europe que des rumeurs de vols d'enfants ont suscité terreur et pogroms. D. Kenrick et G. Puxon en citent de nombreux cas, jamais avérés².

Plus récemment, en 2013, en Grèce, la presse s'empare d'une affaire: une enfant blonde a été remarquée dans une famille rom de Bulgarie. Le couple avec qui vit la petite fille, qu'on appellera «l'ange blond», assure que ses parents, repartis en Bulgarie, la lui ont confiée temporairement. C'est ce qu'ils confirment, mais ils sont accusés de mensonge. «L'ange blond» est placée, sa famille d'accueil mise en détention jusqu'au moment où des tests ADN établiront qu'elle est bien la fille de ceux qui disent être ses parents. Au même moment en Irlande, des

tests ADN prouveront que deux enfants aux yeux bleus sont bien ceux du couple rom qui les élève³. Preciosa, personnage fictif, reliait différentes faces d'une même société, mais plus tard, la perspective raciale s'est imposée, l'altérité est irréductible, encore aujourd'hui. L'affaire des yeux bleus rappelle que le nazi Josef Mengele recherchait chez les Roms des yeux hétérochromes (à l'iris de différentes couleurs), objet de ses expériences prétendument médicales.

Absents de la scène de crime en Palestine au 1er siècle de notre ère, les Roms n'ont pas été accusés de déicide, mais une légende leur attribue quand même la fabrication des clous de la croix, quand ce n'est pas le vol du quatrième. Ils partageront aussi avec les Juifs le génocide nazi, les pogroms et les rumeurs, comme celle d'Orléans en 1969, selon laquelle des jeunes femmes étaient enlevées pour être livrées à la prostitution dans les cabines d'essayage de boutiques tenues par des Juifs. Les accusations de meurtres d'enfants par des Juifs afin d'en consommer le sang sont multiséculaires. Notre Dame de Paris évoque aussi la dévotion d'enfants par les «Égyptiens» (mais comme une fausse accusation). Le prétendu trafic d'organes auquel seraient destinés les enfants prétendument enlevés en 2019 en serait-il un écho? Les lynchages aux États-Unis au XIXe s., les «ratonnades» en France, ont souvent eu pour point de départ des accusations non vérifiées. A chaque fois, un groupe d'une population se comporte en en excluant une autre du système social où on recourt à l'État pour assurer la protection des citoyens et la justice.

Les événements de mars 2019 doivent aussi, et surtout, être considérés du point de vue de leurs victimes. Ne parlons plus du «Tsigane», construction qui hante la littérature et l'imaginaire, mais des hommes, des femmes, des enfants, terrorisés dans des cabanes dont les murs ne peuvent les protéger, craignant pour leur vie. Pour la plupart Roms, mais pas tous, ils viennent de l'Est européen et voient recommencer, ici, ce dont ils portent la mémoire: les agressions racistes commises dans leurs pays d'origine comme dans toute l'Europe, souvent dans l'impunité si ce n'est la complicité des autorités locales, aussi anciennes que les légendes qui les concernent, mais bien réelles.

On en trouve quelques exemples récents et relatifs à leurs pays d'origine principaux sur

le site de la Cour Européenne des Droits de l'Homme⁴. En Roumanie: «En septembre 1993, trois hommes roms furent pris à partie dans le village de Hădăreni par une foule compacte de villageois n'appartenant pas à la communauté rom, comprenant le commandant de la police locale et plusieurs autres policiers : l'un de ces trois hommes fut brûlé vif et les deux autres furent battus à mort par la foule. Les requérants alléguent que la police avait alors incité la foule à détruire des biens appartenant à d'autres Roms. Au total, 13 maisons de Roms dans le village avaient été complètement détruites. Chassés de leur village et de leurs maisons, les requérants furent alors contraints de vivre dans des conditions de promiscuité et de froid extrêmes – dans des poulaillers, des porcheries ou des caves sans fenêtres.» En Bulgarie: «Les requérants, une mère et son fils, alléguent que leur fils et frère respectif, qui était d'origine rom, avait été tué pour des motifs racistes par sept adolescents et que les autorités bulgares avaient manqué à leur obligation d'enquêter et de poursuivre les auteurs du crime. [...] En outre, relevant notamment que les dommages et actes de violence commis contre les Roms étaient répandus à l'époque considérée et qu'il y avait lieu de réaffirmer continuellement la condamnation du racisme par la société [...]»

En Bulgarie, en Italie, des manifestations racistes ont eu lieu très récemment contre des populations roms, avec la participation de militants nationalistes et néofascistes.⁵ En France, les manifestations racistes de rejet envers les Roms sont loin d'être rares mais n'avaient jamais atteint cette ampleur et cette violence.

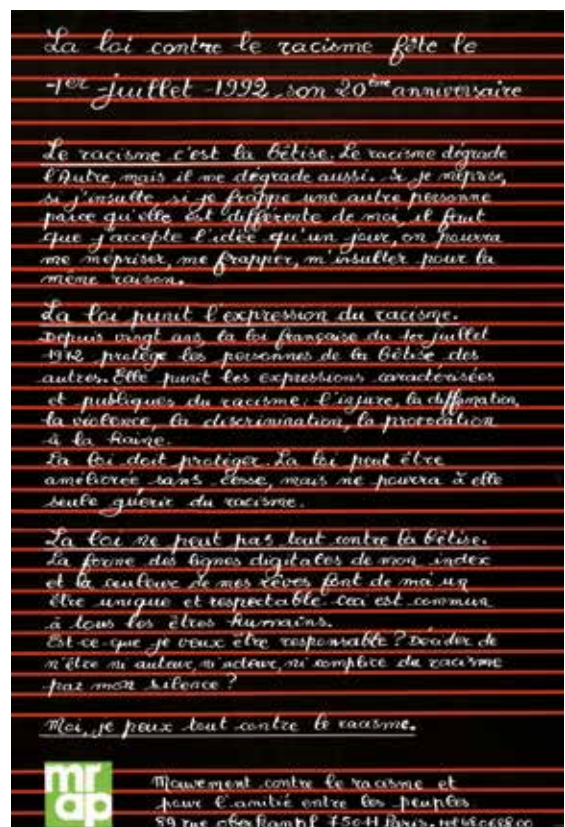
L'anxiété, le sentiment d'insécurité sont forts dans les bidonvilles d'Île de France. Tous les liens seront à reconstruire. Les enfants ont cessé d'aller à l'école.

Les Roms aussi ont peur qu'on leur enlève leurs enfants. L'histoire européenne leur en donne quelques raisons. Sans remonter aux décrets de Marie-Thérèse d'Autriche selon lesquels les enfants de Hongrie devaient être élevés en dehors de leurs familles,

on peut évoquer les placements effectués par la fondation Pro-Juventute en Suisse, dont une branche, l'Œuvre des enfants de la grand route, enleva à partir de 1928 au moins 600 enfants à leurs parents qui avaient un mode de vie non sédentaire (majoritairement yéniches et sinti). Les enfants furent placés auprès de tuteurs ou dans des foyers où les maltraitements et les agressions sexuelles ont été fréquentes. L'Œuvre n'a été dissoute qu'en 1976. Plus récemment en France, les campagnes autour de la mendicité des enfants ont fait ressurgir d'un côté l'idée des placements d'enfants «pour leur bien» et de l'autre une crainte bien justifiée.

Le fait que les personnes concernées aient préféré ne pas agir en justice peut être mieux compris dans un contexte européen de répétition et d'impunité, de manque de confiance dans des autorités qui harcèlent les habitants des bidonvilles plus souvent qu'elles ne les aident. Ce qui s'est passé en France en mars 2019 s'inscrit dans la longue histoire européenne du racisme envers les Roms et ne doit pas, parce qu'il ne serait pas le fait de l'État ou d'une autorité locale, être minimisé et ramené à un fait divers. ●

Marie-Geneviève Guesdon, C.I. Pantin





L'Histoire D'un engagement

HOMMAGE DE LA PRÉSIDENTENCE DU MRAP, représentée par Pierre Mairat à Eliane Palant



Différences a tenu à consacrer cette rubrique à l'histoire de l'engagement de Eliane Palant qui nous a quitté à la veille du 70ème anniversaire de notre mouvement

Je n'imaginai pas lorsque trois ans plus tôt nous étions tous réunis dans ce même lieu pour honorer la mémoire de Charles PALANT qui venait de nous quitter, je n'imaginai pas devoir gravir de nouveau les chemins du cimetière du Père Lachaise pour nous recueillir et saluer la mémoire d'Eliane.

Eliane, tu nous as quittés trop tôt, beaucoup trop tôt ...

Tu nous as quittés trop vite, beaucoup trop vite ...

Atteinte par une maladie malheureusement incurable, à aucun moment tu ne t'es plainte, à aucun moment tu n'as montré de signes de faiblesse. Ton immense courage, ta pugnacité, ton militantisme étaient à toute épreuve. Tu as placé le sens de l'altérité, la fraternité, la solidarité, au-dessus de tout. Jusqu'au dernier moment tu as réconforté les faibles, tu as accompagné les vulnérables. Jusqu'au dernier moment, tu as combattu les puissants.

Toujours volontaire pour participer aux actions de ton comité local, tu as préparé activement le 70ème anniversaire du MRAP, qui a été célébré le 11 mai dernier. Cet événement était capital pour le MRAP. C'était l'occasion de rappeler les valeurs d'universalité que porte notre mouvement depuis 70 ans et qui fondent notre engagement.

Nous avons une obligation de résultat pour rassembler les militants, les sympathisants, toutes celles et ceux qui n'acceptent pas l'injustice, la détestation, la haine, que sont le racisme et les discriminations.

Les enjeux étaient fondamentaux. Tout le mouvement était mobilisé et au premier rang les militants de Paris et de la région parisienne.

Tu nous as quittés la veille du 11 mai, avec le sentiment j'en suis convaincu, du devoir accompli.

Quelques jours avant, je t'avais adressé un petit mot le jour de ton entrée en soins palliatifs. Quelques instants après, et en réponse, tu m'écrivais :

«Merci Pierre, bon courage pour la préparation du 70ème anniversaire. Je t'embrasse. Eliane»

Malgré la souffrance, malgré la faiblesse, tu as été présente pour le MRAP jusqu'à ton dernier souffle.

Tu nous encourageais encore et encore, tu nous transmettais tes dernières forces pour réussir le pari que le MRAP avait engagé et qui a été grâce à toi et à tous les militants un pari magnifiquement gagné.

Il faut dire qu'Eliane a pris ses premiers bains d'enfant dans les eaux vives du MRAP.

Elle a appris à marcher au pas cadencé des manifestations qu'il organisait.

Elle a appris à parler au rythme des slogans et des discours de Charles PALANT, son père bien-aimé, responsable de la destinée du MRAP durant plusieurs décennies.

Militante politique et antiraciste dès son plus jeune âge, Eliane a eu toute sa vie les principes et les valeurs de justice, d'égalité, de fraternité chevillés au corps.

Eliane est l'aînée des 3 filles de Charles et Daisy.

Elle entreprit des études de médecine, puis de psychiatrie, profession qu'elle a exercée au service des enfants jusqu'à sa retraite.

Lorsque Charles nous a quittés, il y a déjà 3 ans de cela, Eliane a immédiatement pris une place très importante dans le militantisme antiraciste au sein du comité local du 12ème arrondissement de Paris, comme si elle ressentait la nécessité impérieuse de prendre le flambeau que son père lui avait laissé et de poursuivre avec force et pugnacité le combat qu'il avait mené toute sa vie.

Elle participait tous les samedis aux permanences et à l'accueil des étrangers en difficulté, sans titre de séjour, sans droit, sans voix ...

Elle les accompagnait, les aidait, les réconfortait, se faisait leur porte-parole, les défendait bec et ongle jusqu'à obtenir gain de cause.

Mais Eliane PALANT n'était pas seulement en défense des faibles, des fragiles, des vulnérables.

Elle pouvait se montrer redoutable lorsqu'il fallait combattre les puissants.

Elle avait une pensée fluide et maîtrisée et l'éloquence de son père qu'elle n'hésitait pas à mettre au service de ce qui lui semblait juste.

Je me souviens d'avoir participé un dimanche en septembre 2018 à une rencontre avec 5 écrivains, organisée par le Mémorial de la Shoah, qui avaient raconté dans un livre : « Croire au matin », ce qu'ils avaient retenu de l'héritage de Charles Palant, rescapé d'Auschwitz et grand militant des droits de l'homme (1922-2016).

Ni Élisabeth Bami, ni Noëlle Châtelet, ni Mazarine Pingeot, ni Alice Zeniter, ni Alexandre Jardin, n'avaient évoqué l'engagement antiraciste de Charles PALANT, un des fondateurs du MRAP !

Surpris par cette absence incongrue - tant le MRAP a traversé chacun des instants de la vie de Charles PALANT - j'intervenais pour m'étonner de ce que l'on pouvait évoquer la vie de Charles en taisant ses engagements antiracistes.

L'animateur du débat m'interrompit en indiquant que c'était un choix délibéré et qu'il ne souhaitait pas aborder la biographie de Charles sous l'angle de son engagement au MRAP.

Alors que cette posture prise par l'animateur du débat était contestée dans le rang même des écrivains présents, Eliane PALANT vint à mon secours, demanda la parole et d'une voix profonde, avec un verbe ferme et déterminé, fit justice de ce contre-sens et de ces dénégations.

Elle rappela avec force qui était son père et cloua le bec de toutes celles et ceux qui avaient cru pouvoir réécrire l'histoire en occultant les combats que toute sa vie, Charles avait menés.

J'avais, je me souviens, la même émotion en écoutant Eliane que celle ressentie lorsque j'écoutais Charles témoigner dans des procès ou encore sur le plateau des Glières lorsqu'il sublimait les luttes pour l'émancipation humaine. Eliane, le MRAP tient à célébrer ton en-



gagement exemplaire à lutter contre le racisme, à promouvoir la fraternité, en relayant le message que ton père t'avait transmis : « que nous disent les héros que nous sommes venus honorer ? Ils nous disent : nous ne sommes pas morts, nous vivons en vous qui poursuivez nos luttes pour l'émancipation humaine »

Son dernier message a été celui d'accomplir avec tous les hommes et toutes les femmes épris de fraternité et de paix, la promesse de travailler et construire un monument à l'amour, la joie et la dignité humaine.

Merci Eliane de ton amitié et de ta fraternité. ●

NOTE DE LECTURE

«On ne naît pas noir, on le devient?»

C'est l'une des 25 questions posées par Évelyne Heyer et Carole Reynaud-Paligot intitulé sous forme de question dans leur livre «On vient vraiment tous d'Afrique?», sous-titré «des préjugés au racisme : les réponses à vos questions» pour «démêler le vrai du faux, l'opinion du fait»

Les auteures ont été les commissaires scientifiques de l'exposition «Nous et les autres. Des préjugés au racisme» qui s'est tenue au Musée de l'Homme en 2017-2018 et qui est présentée dans de nombreuses villes, à l'initiative des comités du MRAP lorsque c'est nécessaire.

Ce petit livre (146 pages) édité par Flammarion (collection Champs actuels, 2019) est un excellent outil qui apporte des réponses synthétiques à nombre des questions auxquelles sont confrontés celles et ceux qui sont déterminés à lutter contre le racisme sous toutes ses formes.

Après avoir rappelé que les races humaines n'existent pas, les auteures soulignent que trois éléments-clés

sont constitutifs du racisme: les catégories nécessaires à l'esprit humain, les stéréotypes qui leurs sont associés, les stéréotypes négatifs qui engendrent les discriminations. Ces discriminations servent à justifier une hiérarchisation et une essentialisation qui figent les catégories et les présentent comme naturelles alors qu'elles ne sont que des constructions sociales. Elles fondent alors l'exclusion et la domination des victimes du racisme et permettent aux dominants de se sentir d'essence supérieure et de justifier leur domination. Après avoir fait référence à l'esclavage et à la colonisation, les auteures soulignent que le développement et les expressions du racisme dépendent des conditions économiques et sociales. Et que l'essentialisation permet de maintenir un ordre économique et social inégalitaire et à refuser le partage des richesses.

Elles interrogent en un long chapitre «Et à l'école où en est-on?» soulignant le rôle important et la

responsabilité de l'éducation pour déconstruire les stéréotypes et pour apprendre à «catégoriser sans hiérarchiser et sans essentialiser».

Elles abordent plus succinctement le rôle des pratiques sociales discriminantes et racistes: les discriminations au logement, à l'embauche, relégation dans des quartiers oubliés des politiques publiques, dans une citoyenneté de seconde zone... Elles développent peu le rôle de certaines institutions (comme la police et les contrôles au faciès pour lesquels la France a été condamnée). Mais elles soulignent le rôle déterminant des «élites politiques» dans la construction sociale du racisme

À la question posée en titre «elles répondent sans hésiter «Tout à fait. La catégorie «noir» n'est pas plus naturelle que les autres [...] on le met dans une boîte, il devient un «noir» dans le regard des autres». ●

Augustin Grosdoy
23 mars 2019

70 ANS : APRÈS LA FÊTE LE COMBAT CONTINUE



La compagnie jolie môme



Les danseurs Kurdes

Le MRAP remercie chaleureusement les artistes qui ont contribué à cet anniversaire ainsi que le groupe de danseurs kurdes qui a animé les intermèdes.



Serge Utgé Royo